

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

**Séance générale du 4 mars 2019**

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS**

À une séance générale du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce quatrième jour du mois de mars deux mille dix-neuf, à laquelle séance sont présents :

Présent (s) :  
Madame Donatha Lajoie, Conseillère  
Madame Danye Simard, Conseillère  
Monsieur Antoine Boutet-Berthiaume, Conseiller  
Madame Isabelle Vézina, Conseillère  
Monsieur Gaston Turcotte, Conseiller  
Monsieur Raphaël Girard, Conseiller

Absent(s) :

Formant quorum, sous la présidence de son Honneur le Maire Monsieur Alexandre Girard, il a été adopté ce qui suit :

**1 – MOMENT DE RÉFLEXION**

M. Alexandre Girard, Maire, invite l'assemblée à un moment de réflexion.

**2 - CONSTATATION DU QUORUM**

Le Maire constate la présence de six (6) Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

**3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Moment de réflexion;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal du 4 février 2019;
5. Adoption du règlement 228-73 pour abroger et remplacer les règlements concernant la limite de vitesse permise sur les routes situées dans la municipalité de Notre-Dame-des-Monts;
6. Adoption du règlement 228-76 pour abroger et remplacer les règlements concernant l'attribution et l'affichage des numéros civiques dans la municipalité de Notre-Dame-des-Monts;
7. Remboursement de la petite caisse;
8. Soumission pour l'audit des états financiers pour les années 2019-2020 et 2021;
9. Demande de travaux à Hydro-Québec pour le raccordement de deux lumières de rue;
10. Dépôt d'une demande au Programme d'aide financière pour le soutien des actions de préparation aux sinistres – Volet 2;
11. Invitation du Musée de Charlevoix à la 25<sup>e</sup> édition de son Dégust-Ô-Musée;
12. Demande d'installation d'un ponceau pour la propriété du 37 rue Principale;
13. Mise à jour des ordinateurs par MJS Inc.;

14. Assurance des cyberrisques;
15. Annonce sur la page Facebook pour une banque de noms pour le terrain de jeux;
16. Avis de motion et dépôt d'un règlement concernant le traitement des élus municipaux;
17. Achat de pancartes de limite de vitesse;
18. Achat de quincaillerie et de pièces;
19. Rescinder la résolution #2018-10-4074 concernant la demande de subvention à la fédération canadienne des municipalités (FCM);
20. Demande de subvention à la fédération canadienne des municipalités (FCM);
21. Renouvellement de l'entente des pompiers entre la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs et la municipalité de Notre-Dame-des-Monts;
22. Les endroits pour l'affichage des avis public;
23. Varia;
24. Comptes à ratifier de février 2019;
25. Comptes à payer de février 2019;
26. Salaires du mois de février 2019;
27. Rapport du maire, des conseillers et des conseillères;
28. Période de questions allouée aux contribuables;
29. Levée de l'assemblée.

#### RÉSOLUTION 2019-03-4195

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par Monsieur le Maire et de garder l'item « Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant.

#### **4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 FÉVRIER 2019**

#### RÉSOLUTION 2019-03-4196

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Antoine Boutet Berthiaume et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le procès-verbal du 4 février 2019 soit, par la présente, adopté tel que rédigé et produit aux membres de ce Conseil.

#### **5 – ADOPTION DU RÈGLEMENT 228-73 POUR ABROGER ET REMPLACER LES RÈGLEMENTS CONCERNANT LA LIMITE DE VITESSE PERMISE SUR LES ROUTES SITUÉES DANS LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS**

#### RÉSOLUTION 2019-03-4197

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gaston Turcotte et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'ADOPTER le règlement 228-73 concernant la limite de vitesse permise sur les routes situées dans la municipalité de Notre-Dame-des-Monts.

#### **6 – ADOPTION DU RÈGLEMENT 228-76 POUR ABROGER ET REMPLACER LES RÈGLEMENTS CONCERNANT L'ATTRIBUTION ET L'AFFICHAGE DES NUMÉROS CIVIQUES DANS LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS**

#### RÉSOLUTION 2019-03-4198

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'ADOPTER le règlement 228-76 concernant l'attribution et l'affichage des numéros civiques dans la municipalité de Notre-Dame-des-Monts.

#### **7 – REMBOURSEMENT DE LA PETITE CAISSE**

##### **RÉSOLUTION 2019-03-4199**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts autorise le renflouement de la petite caisse au montant de 120,85\$ afin de revenir au montant initial de 200,00\$ ayant tous reçu une copie des pièces justificatives des dépenses effectuées.

#### **8 – SOUMISSION POUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS POUR LES ANNÉES 2019-2020 ET 2021**

##### **RÉSOLUTION 2019-03-4200**

CONSIDÉRANT une évaluation des honoraires d'audit pour les trois prochaines années et considérant les normes en vigueur;

CONSIDÉRANT que cette évaluation est basée sur la préparation initiale de travaux minimums par le personnel de la municipalité;

CONSIDÉRANT les coûts suivants : 8 150\$ pour 2019, 8 350\$ pour 2020 et 8 550\$ pour 2021;

CONSIDÉRANT que les travaux spéciaux en dehors du mandat d'audit seront exécutés au taux de 85\$ l'heure;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Raphaël Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts mandate la firme comptable Benoit Côté CA., afin d'effectuer la vérification des livres comptables pour l'année 2019 au montant de 8 150\$, pour l'année 2020 au montant de 8 350\$ et pour l'année 2021 au montant 8 550\$ plus les taxes applicables, ainsi que 85\$ plus les taxes applicables pour les heures additionnelles consacrées à des dossiers supplémentaires.

#### **9 – DEMANDE DE TRAVAUX À HYDRO-QUÉBEC POUR LE RACCORDEMENT DE DEUX LUMIÈRES DE RUE**

##### **RÉSOLUTION 2019-03-4201**

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite installer deux nouvelles lumières de rue aux endroits suivants : 34 rang Ste-Philomène et 162 rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT qu'une demande doit être déposée à Hydro-Québec puisque ce sont eux qui vont procéder au raccordement des lumières de rue;

CONSIDÉRANT que la municipalité devra payer des frais reliés au raccordement;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE PAYER les frais reliés au raccordement des deux lumières de rue qui seront installées au 34 Ste-Philomène et au 162 rue Notre-Dame et d'autoriser le paiement.

**10 – DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE  
POUR LE SOUTIEN DES ACTIONS DE PRÉPARATION AUX SINISTRES –  
VOLET 2**

**RÉSOLUTION 2019-03-4202**

ATTENDU que le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU que la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU que la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministre de la Sécurité public en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gaston Turcotte et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000\$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000\$;

QUE la municipalité autorise la directrice générale Mme Marcelle Pedneault à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

**11 – INVITATION DU MUSÉE DE CHARLEVOIX À LA 25<sup>e</sup> ÉDITION DE  
SON DÉGUST-Ô-MUSÉE**

**RÉSOLUTION 2019-03-4203**

CONSIDÉRANT une invitation du Musée de Charlevoix à la 25<sup>e</sup> édition de la Dégust-ô-Musée qui se tiendra le samedi 23 mars 2019 à 17h30;

CONSIDÉRANT un coût de 100\$ par personne pour participer à cet évènement;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Raphaël Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De prendre un billet pour cet évènement au montant de 100\$.

**12 – DEMANDE D'INSTALLATION D'UN PONCEAU POUR LA  
PROPRIÉTÉ DU 37 RUE PRINCIPALE**

**RÉSOLUTION 2019-03-4204**

CONSIDÉRANT une demande écrite de M. Yvan Girard et de Mme Caroline Simard propriétaire du 37, rue Principale;

CONSIDÉRANT que la demande consiste en l'installation d'un ponceau supplémentaire sur leur propriété au frais de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'AUTORISER l'installation d'un ponceau de 48 pouces de diamètre selon les normes. Les propriétaires sont responsables des coûts et de l'exécution des travaux.

### **13 – MISE À JOUR DES ORDINATEURS PAR MJS INC**

#### **RÉSOLUTION 2019-03-4205**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'accepter l'offre de prix de MJS inc pour le remplacement des disques durs du serveur et du logiciel microsoft office 2016 home & business au montant de 1 290.64\$ taxes incluses.

### **14 – ASSURANCES DES CYBERRISQUES**

Ce point est remis.

### **15 – ANNONCE SUR LA PAGE FACEBOOK POUR UNE BANQUE DE NOMS POUR LE TERRAIN DE JEUX**

#### **RÉSOLUTION 2019-03-4206**

CONSIDÉRANT que la municipalité devra embaucher au minimum 1 monitrice pour combler le poste occupé par Mlle Mégan Lavoie au cours des étés 2016, 2017 et 2018;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite constituer une banque de candidats(es) en cas de maladie, absence et/ou dans le cas d'activités spéciales au terrain de jeux;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gaston Turcotte et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE PUBLIER une annonce sur la page Facebook de la municipalité pour constituer une liste de candidats(es) pour le terrain de jeux 2019.

### **16 – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Ce point est remis

### **17 – ACHAT DE PANCARTES DE LIMITE DE VITESSE**

#### **RÉSOLUTION 2019-03-4207**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire l'achat chez Signalisation Lévis inc. de 26 panneaux de limite de vitesse, 4 panneaux arrêt, 8 panneaux de nouvelle vitesse, 2 panneaux de limite de vitesse réglementé, 30 balises cyclo-zone incluant l'ensemble de fixation, 2 balises ped-zone (1), 1 balise ped-zone (2) pour zone scolaire, 30 poteaux en U galvanisés et 30 ensembles de fixation de panneau au montant de 5 694.10\$ plus taxes.

## **18 – ACHAT DE QUINCAILLERIE ET DE PIÈCES**

### **RÉSOLUTION 2019-03-4208**

CONSIDÉRANT une liste de fournitures générales destinée à maintenir un inventaire de pièces minimale en cas de bris;

CONSIDÉRANT une liste qui comprend : des rallonges de valve d'eau, des arrêts de ligne, des joints mécaniques, des selects pour eau et égout, un chargeur à batterie, rallonge de borne fontaine etc... pour un total de 5 620\$ taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Antoine Boutet Berthiaume et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE faire l'achat de fournitures générales ci-haut énumérées chez Réal Huot inc. pour un montant de 5 620 \$ taxes incluses.

## **19 – RESCINDER LA RÉOLUTION #2018-10-4074 CONCERNANT LA DEMANDE DE SUBVENTION À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM)**

### **RÉSOLUTION 2019-03-4209**

CONSIDÉRANT que la résolution 2018-10-4074 doit être refaite afin de répondre aux critères du programme de subvention sur la gestion des actifs municipaux;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Raphaël Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE RESCINDER la résolution #2018-10-4074.

## **20 – DEMANDE DE SUBVENTION À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM)**

### **RÉSOLUTION 2019-03-4210**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danyé Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts demande à sa directrice générale Mme Marcelle Pedneault de présenter une demande de subvention au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités pour la mise à jour des archives de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts.

IL EST RÉSOLU que la municipalité s'engage à mener les activités suivantes dans le cadre du projet proposé soumis au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne de municipalités afin d'améliorer son programme de gestion des actifs;

- Élagage des dossiers
- Mise à jour du classement
- Informatisation des archives

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la municipalité de Notre-Dame-des-Monts consacre 9 840\$ de son budget au financement des coûts associés à ce projet.

**21 –RENOUVELLEMENT DE L’ENTENTE DES POMPIERS ENTRE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS ET LA MUNICIPALITÉ DE  
NOTRE-DAME-DES-MONTS**

**RÉSOLUTION 2019-03 -4211**

CONSIDÉRANT que l’entente de travail entre les pompiers volontaires du service intégré et les municipalités de Notre-Dame-des-Monts et Saint-Aimé-des-Lacs est échue depuis le 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT un projet d’entente d’une durée de 5 ans proposé par les pompiers;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donata Lajoie et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D’AUTORISER le maire M. Alexandre Girard ainsi que le capitaine M. Tobie Jean à signer l’entente de travail avec les pompiers volontaires du service incendie intégré qui sera d’une durée de 5 ans soit du 1 janvier 2017 au 31 décembre 2021.

**22- LES ENDROITS POUR LES AFFICHAGES DES AVIS PUBLICS**

**RÉSOLUTION 2019-03-4212**

Il est proposé par le conseiller Gaston Turcotte et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De déterminer les endroits suivants pour afficher les avis publics soit à la Caisse populaire de Notre-Dame-des-Monts, au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité.

**23- A) VARIA COMPENSATION SUPPLÉMENTAIRE POUR LE  
CONTRAT DE LA PATINOIRE**

**RÉSOLUTION 2019-03-4213**

Il est proposé par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l’unanimité des conseillers et des conseillères présents :

D’accorder un montant supplémentaire de 300\$ à Mathieu Bazin pour l’entretien de la patinoire.

**24 - COMPTES À RATIFIER DE FÉVRIER 2019**

**RÉSOLUTION 2019-03-4214**

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d’administration :	23 888.15 \$
Eau potable :	<u>0\$</u>
Total :	23 888.15\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raphaël Girard et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS. #2269, 2270, 2271, 2273, 2274, 2275, 2276, 2277, 2282.

## **25 - COMPTES À PAYER DE FÉVRIER 2019**

### **RÉSOLUTION 2019-03-4215**

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de février 2019:

Fonds d'administration :	34 259.75 \$
Eau potable :	<u>278.78 \$</u>
TOTAL :	34538.53 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Antoine Boutet Berthiaume et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de février 2018 au montant de 34 538.53 \$ et autorise la Directrice générale à procéder au paiement des comptes au montant de 34 538.53 \$;

QUE cette liste remplit l'obligation de l'article 7.3 du règlement numéro 225-08.

## **26 - SALAIRES DU MOIS DE FÉVRIER 2019**

### **RÉSOLUTION 2019-03-4216**

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois février 2019 au montant de 10 622,63\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de février 2019 au montant de 10 622,63\$.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉRO 2264-2266-2267-2272-2278-2279-2280-2281.

## **27 - RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES**

Le Maire et les conseillers (ères) font leur rapport.

## **28 - PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES**

### **29 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

#### **RÉSOLUTION 2019-03-4217**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la séance soit levée. Il est h.

---

Alexandre Girard  
Maire



---

Marcelle Pedneault  
Directrice générale

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent p.v. signifie que chacune des résolutions sont réputées être signées individuellement. Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du Code municipal, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 8 avril 2019.

En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.